Envoyé en préfecture le 03/01/2025
Reçu en préfecture le 03/01/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250103-DELIB_2024_0672-DE

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2024-067**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 décembre 2024

Conseillers en exercice : 23
Présents : 14
Votants : 18

Objet : FDI 2024 - Présentation de dossiers éligibles et demandes d'aides financières 2025 - Décision

Le jeudi 12 décembre 2024 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de TOURY, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 05 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence Monsieur Laurent LECLERCQ, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRESENTS : M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Jean-Yves DUFRESNE, M. Jean-François DARGÈRE, Mme Joëlle POMPON, Mme Chrystelle MARY, Mme Karine NOLL, Mme Carole CARRÉ, Mme Orlane LEDENT, M. Antoine HAMEZ, M. Jean-Michel PINCELOUP, Mme Christine ANFRIE, M. Adrien PRUNET.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Nathalie VALENTIN, M. Franck BACHIMONT, M. François CLOUET, Mme Luisa RODRIGUES, Mme Séverine CHAMAND, M. Jérémy RUBICONDO.

ABSENTS : M. Alain GERAY, Mme Catherine PETIT, Mme Florence PINEL.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Mme Nathalie VALENTIN à M. Laurent LECLERCQ, M. François CLOUET à M. Bruno GUITTARD, Mme Luisa RODRIGUES à Mme Delphine BRETON, M. Franck BACHIMONT à M. Antoine HAMEZ, Mme Séverine CHAMAND à M. Jean-François DARGÈRE, M. Jérémy RUBICONDO à M. Jean-Yves DUFRESNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine ANFRIE

Envoyé en préfecture le 03/01/2025
Reçu en préfecture le 03/01/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250103-DELIB_2024_0672-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir du Fonds Départemental d'Investissement (F.D.I.).
Considérant que ce fonds a pour vocation de financer les projets locaux et structurants des communes et des E.P.C.I. euréliens.
Considérant le règlement 2025 qui détaille les opérations pouvant faire l'objet d'une aide financière :
Au titre du chapitre « Attractivité et Cadre de Vie » : Amélioration du cadre de vie :

- Création d'une voie verte avec piste cyclable (« aménagement paysager »)
 - Montant prévisionnel de l'opération : 84 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%
- Réhabilitation des jardins communaux
 - Montant prévisionnel de l'opération : 100 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%
- Création d'un city-stade avec piste d'athlétisme
 - Montant prévisionnel de l'opération : 100 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%
- Requalification des accès de la Place de la Liberté
 - Montant prévisionnel de l'opération : 100 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%
- Requalification du carrefour « avenue du Carrouge/Boulevard du Couvent »
 - Montant prévisionnel de l'opération : 100 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%
- Réhabilitation et embellissement de la place de la Liberté
 - Montant prévisionnel de l'opération : 100 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%
- Aménagement de l'accessibilité du cimetière – phase 2
 - Montant prévisionnel de l'opération : 100 000 euros HT
 - Plafond de subventionnement : 100 000 euros/an/projet
 - Taux maximum de subvention : 30%

Considérant alors qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de présenter ces quatre opérations au titre du F.D.I. 2025 et de solliciter en conséquence des aides financières auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.
Considérant enfin que conformément aux dispositions de l'article L2131-11 du CGCT, Madame Delphine BRETON, par ailleurs Conseillère Départemental d'Eure-et-Loir, ne prend pas part au vote,
Considérant que selon les mêmes dispositions du CGCT, Madame Luisa RODRIGUES, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Mme Delphine, ne peut prendre part au vote,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le soutien financier du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir via le Fonds Départemental d'Investissement pour l'année 2025, au titre de l'enveloppe « projets locaux » ;

Envoyé en préfecture le 03/01/2025
Reçu en préfecture le 03/01/2025
Publié le
ID : 028-212803910-20250103-DELIB_2024_0672-DE

- **PRESENTE** dans le cadre du règlement rattaché au dispositif F.D.I. 2025, avec les éléments financiers portés ci-dessus, les quatre opérations suivantes :
 - Création d'une voie verte avec piste cyclable (« aménagement paysager »)
 - Réhabilitation des jardins communaux
 - Création d'un city-stade avec piste d'athlétisme
 - Requalification des accès de la Place de la Liberté
 - Requalification du carrefour « avenue du Carrouge/Boulevard du Couvent »
 - Réhabilitation et embellissement de la place de la Liberté
 - Aménagement de l'accessibilité du cimetière – phase 2

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à engager toutes démarches et signer toutes les pièces s'inscrivant dans le cadre de la présente délibération ;

- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal de la Commune de 2025.

- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Laurent LECLERCQ

La Secrétaire de Séance,

Christine ANFRIE

Acte rendu exécutoire :
- Affiché le : 03/01/2025
- Transmis au représentant de l'Etat le : 03/01/2025

Le Maire,
Laurent LECLERCQ

MAIRIE DE TOURY 28310